

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

**Membres Présents :** MM. KORMANN, THIRION, CZACHOR, LELONG, MACCHI, MARIEN, TEITGEN  
MMES MAZZOLINI, , ASTAKHOFF, CANEPA, OMPHALIUS, ,  
AGGOUNI (Arrivée à 20h45)

**Absents avec excuses :** Mme WALT (procuration à M. Kormann), Mme Andrieux (procuration à M. Lelong), Mme BETHMONT (procuration à M. Thirion)

**Absent(s) non excuse(s):**

---

### **210907-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.07.2021**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 05.07.2021

**Décision prise à l'unanimité des membres présents**

### **210907-2/ COMMUNICATIONS**

#### **1) Remerciements Tablées Rodemackoises**

Les Tablées Rodemackoises ont été l'occasion de belles retrouvailles et de moments forts de convivialité et d'échanges après de longs mois de confinement et de restrictions.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble de nos commerçants, les présidents d'associations, l'ensemble des bénévoles des associations, les membres du conseil municipal, pour leur engagement et leur créativité. Tous ont cru dans ce nouveau projet et cette manifestation a permis aux Rodemackois de se retrouver dans la bonne humeur et la convivialité. Malgré les circonstances liées au COVID, avec un contrôle des pass sanitaires, et météorologique, avec la pluie qui s'est invitée dans l'après-midi, ce sont plus de 500 personnes qui nous ont rejoint sur la manifestation.

Merci encore à tous les participants d'être venus si nombreux et dans la bonne humeur.

Plus particulièrement, nous souhaitons remercier l'association ASCAR et ses membres présents : Histoire de famille, Mme Cuisinent, le Noyer, G'Art du pain, A deux pas du lavoir, la Brasserie de Rodemack, le rucher de Rodemack, Jean-Paul Thill et Aux trois Millésimes ».

Du côté associatif, nous remercions : les Amis des Vieilles Pierres, le Foyer Socioculturel, le TC Rodemack, l'APE, Roademackadam, le centre Jean-Marie Pelt, Runinmack, le club de la maison des Baillis, Olympic Handball et Coup de pouce-coup de Show.



Sans oublier le syndicat d'initiative pour son aide logistique, l'Amicale des pompiers pour la tenue d'un stand de boissons, David Kucklick pour l'animation musicale, et l'Office du Tourisme Communautaire pour les visites du bourg et de la citadelle.

Cette liste impressionnante démontre le dynamisme associatif et commerçant de notre commune.

## **2) Rentrée des classes**

En ce début septembre, toute l'équipe municipale souhaite une bonne année scolaire aux enfants, encadrants et enseignants de Rodemack, sans oublier nos collégiens et lycéens. A Rodemack, la rentrée s'est parfaitement déroulée, malgré un protocole, certes allégé, lié au COVID.

Les effectifs sont de 110 élèves à l'école élémentaire et 54 élèves à l'école maternelle Le Petit Prince. Pour l'école maternelle, la grande question de la rentrée résidait surtout autour du maintien ou non de la troisième classe, et nous avons été ravis d'apprendre le maintien de celle-ci, malgré un effectif légèrement inférieur à celui annoncé.

Parallèlement, nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouvelles ATSEM, Magali DANY-FRANC et Cloé GOEPFERT.

## **3) Arrivée du Tour de Moselle**

La première étape du 35ème tour de Moselle fera le tour du territoire de la CCCE, avec un départ d'Hettange-Grande et une arrivée à Rodemack. Un premier passage à Rodemack est prévu entre 14h et 14h30 en provenance de Basse-Rentgen, traversée d'Esing puis bifurcation vers la route de Halling. Et plus tard, entre 16h30 et 17h, passage par Faulbach, route de Fixem et une arrivée de l'étape prévue à Rodemack, route de Mondorff à hauteur de la caserne des pompiers.

## **4) Arrêté city stade**

Pour rappel, le city-stade est ouvert chaque jour de 09h00 à 21h00. Il est rappelé à tous les utilisateurs de veiller au respect du voisinage, et par conséquent, d'arrêter les jeux de ballons à 21h00.

## **5) Gens du voyage**

Le 24 juillet dernier, une quinzaine de caravanes des gens du voyage se sont installées sur l'aire touristique communautaire. Cette aire n'étant pas réglementée, un arrêté municipal a été pris à cette occasion pour limiter la présence sur site à 3 jours maximum. Cet arrêté nous a ensuite permis d'entamer les démarches administratives et juridiques qui ont abouti à une ordonnance d'expulsion qui a finalement abouti le dimanche 15 août.

## **6) Pôle artisanal et commercial**

Le permis de construire relatif à la création d'un pôle artisanal, commercial et touristique en réhabilitation de l'ancienne maison Starck a été accordé le 08 août dernier.

Parallèlement, la Sodevam a été destinataire d'une réponse du Service Régional d'Archéologie qui prescrit la tenue de campagne de fouilles archéologiques sur la globalité du site.



## 7) Eclairage public

Un contrat cadre a été établi depuis plusieurs années avec la société CITEOS dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public.

Après signalement, la société s'engage à intervenir dans la semaine pour un candélabre défectueux et dans les 24h en cas de panne généralisée à un quartier.

La mairie remercie les administrés de bien vouloir signaler les pannes dont ils seraient témoins pour lui permettre d'intervenir dans les meilleurs délais.

Pour rappel, vous pouvez nous transmettre toute information relative à un souci d'éclairage, un problème de voirie, de panneau de signalisation, etc... au travers de l'application MairieConnect ou par email (contact@mairie-rodemack.fr)

### 210907-3/ ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE JEAN-MARIE PELT

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école à Rodemack, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion du marché correspondant : Marché de travaux de sécurisation des abords de l'école à Rodemack

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que l'offre de la société EUROVIA est économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** le marché à la société suivante selon le montant mentionné ci-dessous :

EUROVIA  
2 Route de Metz  
57190 FLORANGE

Pour un montant de 72 000 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

**Décision prise à l'unanimité**



## **210907-4/ DEMANDES DE SUBVENTION**

Vu la demande formulée par Mme Bennes Vanessa – directrice de l'école élémentaire Jean-Marie Pelt en vue du financement d'une classe découverte prévue au mois de mai 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accorder une subvention pour la classe découverte en mai 2022 à hauteur de 40€/élève partant
- d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif de 2022 pour couvrir cette dépense

**Décision prise à l'unanimité**

## **210907-5/ FÊTES ET CEREMONIES – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant, il convient de préciser les dépenses qui peuvent être prises en compte sur ce compte « 6232 - Fêtes et Cérémonies ».

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes sur cet article :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et touristiques
- les vœux du maire
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes ainsi que tout autre présent offert à l'occasion de divers événements (mariage, décès, naissance, départ en retraite, départ d'un salarié, récompense sportive ou culturelle)
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, de réceptions officielles ou de manifestations,
- les dépenses de vins d'honneur, de repas des anciens, de repas de travail avec des partenaires institutionnels ou des prestataires,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les dépenses ci-dessus au compte « 6232 - Fêtes et Cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de la commune.

**Décision prise à l'unanimité**

## **210907-6/ LES JARDINS DU CASTEL : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC2020)**

Le Maire expose que :

Par délibération du 3 novembre 2008, la commune a pris la décision de confier une concession d'aménagement à la SODEVAM nord Lorraine pour la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit Beuerplatz.

Conformément aux articles L. 300-5 du code de l'urbanisme et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SODEVAM adresse chaque année à la Commune de Rodemack un compte rendu financier et d'activités pour examen et approbation.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte rendu annuel 2020 et ses annexes établis par la Sodevam.

**Décision prise à l'unanimité**

### **210907-7/ RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE M. POIREL**

Le 10 août 2021, le tribunal administratif de Strasbourg a réceptionné le recours Monsieur Thomas Poirel contre l'arrêté du Maire, daté du 14 mai 2021, de non opposition à déclaration préalable. Cet arrêté concerne l'autorisation de construction d'une clôture par son voisin M. Russo suite à déclaration préalable DP5758821N0006. Le maire expose l'historique des faits et informe le Conseil Municipal de sa décision de défendre les intérêts de la commune en chargeant Me Véronique Lang, avocate, de représenter et défendre les intérêts de la commune dans la procédure portée devant le Tribunal Administratif (Arrêté n° 20210904 daté du 06 Septembre 2021).

**Clôture de la séance du conseil municipal à 22h10**

  
**Olivier KORMANN,**  
**Maire de RODEMACK**

